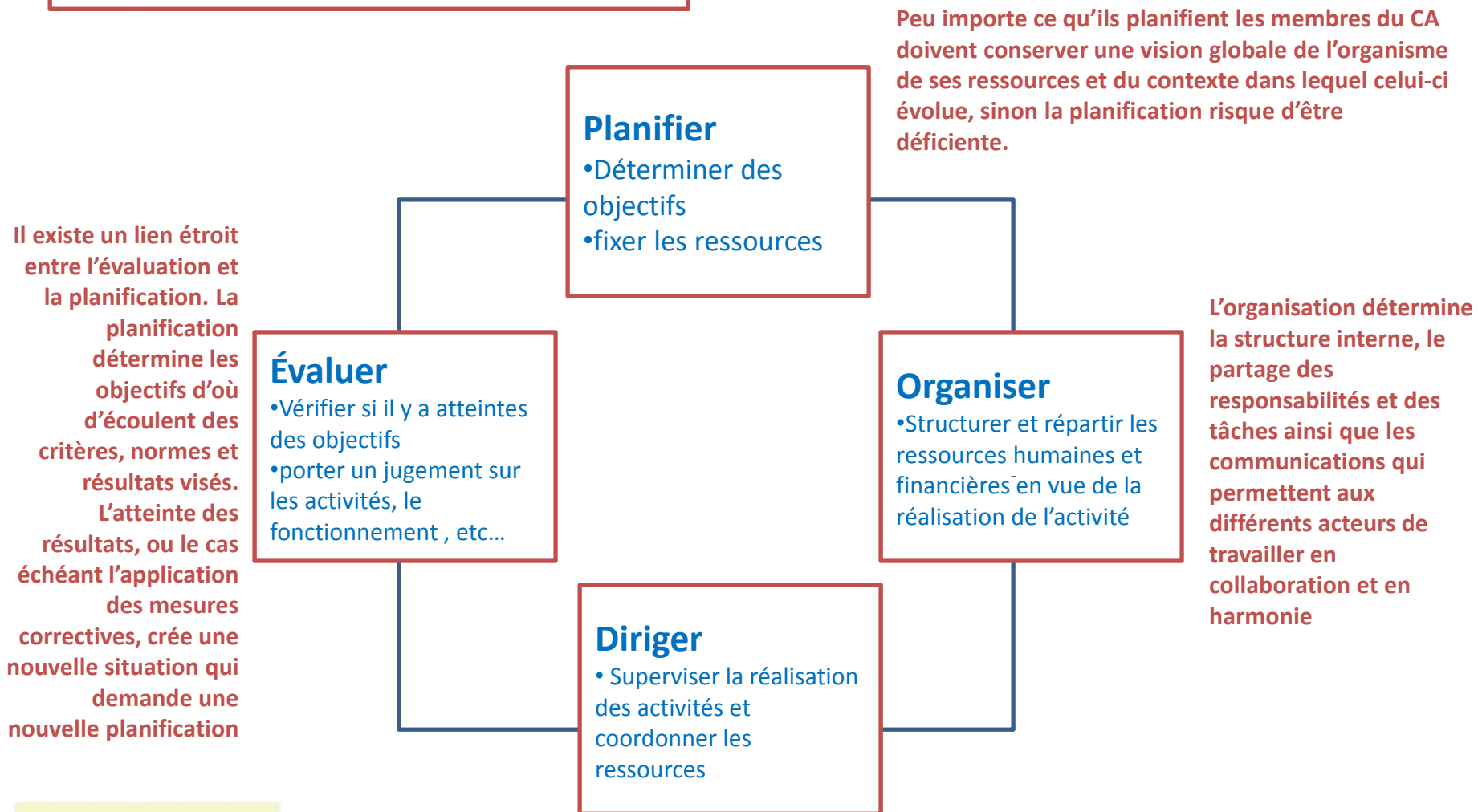


Le cycle du conseil d'administration



En général le CA dirige la personne qui assume la coordination ou la direction générale de l'organisme. Celle-ci, de son côté coordonne le personnel. Les administrateurs-trices n'ont donc pas à intervenir dans la phase de réalisation des activités, à moins que certains d'entre eux désirent s'impliquer à titre militant